

Charte des organisations – Route, VTC et VTT de randonnée

Le concept:

L'accroissement de la concurrence dans le domaine des sports de pleine nature et l'augmentation du temps libre constituent des éléments à prendre en compte pour le développement de nos activités et de leurs spécificités.

Le «*vélo grandeur nature*», route, VTC et VTT de randonnée, avec ses composantes (Tourisme, Sport-santé, Culture) et ses valeurs (amitié, désintéressement, entraide, démocratie) constitue le socle de toutes nos organisations.

Organiser dans le respect de ce concept et de l'éthique fédérale, c'est donc avoir la volonté d'affirmer notre savoir-faire, et de promouvoir le **cyclotourisme**.

L'objectif :

En organisant et en se comportant comme un **hôte**, vis à vis de ses **invités**, l'objectif principal est d'être une **vitrine** du cyclotourisme et de sa pratique.

Le caractère authentique (sans fioriture, ni emballage trompeur) est préservé au travers d'organisations découvertes, à thème, réunissant des participants par affinités..., avec pour support essentiel les richesses touristiques et culturelles de la région.

La dénomination :

Celle-ci est évocatrice de tourisme, et / ou de patrimoine historique, naturel ou culturel.

Toute dénomination « *sous le parrainage de* » est proscrite ; « *avec le concours de* » est réservé aux partenaires institutionnels.

Elle ne comporte pas de nom de marque commerciale, de personne vivante, ni celui de sportifs (coureur cycliste ou autre), de personnalités politiques, religieuses ou du show-biz.

Sont admis les noms de cyclotouristes disparus, ayant rendu des services à notre mouvement et ceux de personnages historiques.

La terminologie «*en l'honneur de, en souvenir de* » fait l'objet d'une *autorisation préalable écrite* de la famille.

L'organisateur :

Il est clairement identifié sur tous les documents.

Toutes les manifestations sont placées sous la responsabilité d'une structure de la Fédération.

Ceci n'exclut pas des partenariats éventuels dans le cadre d'un contrat négocié qui, dans tous les cas, respecte l'éthique fédérale et réserve à la structure fédérale la maîtrise totale et la gestion de l'organisation.

Les caractéristiques de l'organisation :

Les caractéristiques d'une organisation de cyclotourisme répondent à des **critères de qualité** :

- Un **accueil** favorisant la rencontre et l'amitié,
- Un **itinéraire** judicieusement choisi pour son intérêt touristique avec un kilométrage exact, un descriptif du circuit et des curiosités (le fléchage reste facultatif),
- Des **horaires** déterminés pour favoriser la participation des jeunes, des familles, des débutants et, suffisamment larges pour permettre un bon accueil au départ et à l'arrivée.

Bien que la notion de vitesse moyenne ne soit pas de mise en cyclotourisme, les règles ci-après sont respectées pour l'ouverture et la fermeture tant des points de rencontre et de convivialité que de l'arrivée :

Moyennes route préconisées : Minimum 12 km/h à 15 km/h Maximum 25 km/h à 28 km/h

Moyennes VTT préconisées : Minimum 6 km/h à 8 km/h Maximum 12km/h à 20km/h

Ces moyennes peuvent, dans certains cas, être adaptées pour certaines organisations particulières (Brevet, VI, Cyclo-Découverte...) ou des participants concernés par une organisation spécifique (Jeunes, Audax.....).

Dans tous les cas, des pauses raisonnables permettant de participer à des animations, d'effectuer des visites, de se restaurer, de se rencontrer, d'échanger... sont prévues. Leur durée, *neutralisée pour le calcul des moyennes ci-dessus*, est indiquée dans le règlement de l'organisation.

Les participants ont droit aux mêmes égards quel que soit le délai mis à découvrir le circuit dans les plages horaires définies par l'organisateur.

Les responsabilités :

L'organisateur est conscient de ses responsabilités et respecte ses obligations légales et réglementaires (déclarations aux préfetures, assurances, accueil des mineurs, autorisations diverses, droits IGN, SACEM...).

La tarification :

Les tarifs d'inscription sont en rapport avec les prestations fournies (documentation, animation, petits ravitaillements, etc.). Les repas, pique-niques, souvenirs... s'ils sont prévus, sont toujours proposés de manière facultative.

Sur tous les tarifs d'inscription, une réduction de 2 à 6 Euros est accordée en fonction de la politique ou des dispositions régionales ou départementales, sur présentation de la licence F.F.C.T.

La gratuité est recommandée pour les moins de 18 ans.

Les documents :

Les documents comportent toujours le logo fédéral en première page et respectent les statuts et règlements de la F.F.C.T. : règlement intérieur, règlement de sécurité, charte sur la publicité et les cahiers des charges propres à certaines organisations.

- *Règlement de la manifestation et consignes particulières* : Ceux-ci peuvent être remis à tous les participants qui les demandent. Dans tous les cas, ils sont affichés sur les lieux de l'organisation.

- *Enregistrement des inscriptions* : Celui-ci permet d'identifier les participants, leur appartenance (Club ou Membre Individuel F.F.C.T., non licencié F.F.C.T., licencié dans une autre fédération), leur assurance, et est émargé par le participant.

- *Carte de route* : Ce document est obligatoire vis à vis des assurances. Il est remis à chaque participant au moment de l'inscription. Il comporte le nom de la randonnée et celui de l'organisateur, la date, le nom du participant, son numéro sur la liste des inscriptions, l'option choisie et un rappel des consignes de sécurité, et les numéros d'appel en cas d'urgence.

La signalétique :

La signalétique discrète mais efficace couvre l'accueil, les commodités, les circuits, les curiosités...

Elle respecte les règlements en vigueur : équipement, Code de la route, Monuments de France...

Les banderoles F.F.C.T., des structures et des institutions partenaires sont toujours à la meilleure place. Celles des partenaires commerciaux n'occupent pas plus du 1/3 de la surface totale.

Le balisage est effectué soit avec des flèches comportant le logo F.F.C.T. complété éventuellement du nom de l'organisation ou de l'organisateur, soit avec des flèches neutres.

La sécurité :

La sécurité est la préoccupation constante des organisateurs :

- Choix des parcours, des points de rencontre,
- Utilisation de panneaux aux points nécessitant une vigilance accrue,
- Sensibilisation des participants au code de la route (comportement, équipement),
- Diffusion des numéros d'urgence,
- Organisation prévisionnelle des secours (nature, accès...).

Si une partie du parcours est accomplie de nuit, un contrôle strict des éclairages et des accessoires prévus dans le code de la route est effectué au moment de l'inscription.

La préservation de l'environnement :

Les organisateurs ont toujours présent à l'esprit, le respect de la nature, des propriétés, des monuments, des édifices publics et privés, la préservation des sites : choix et aménagement éventuel des points de rencontre et de convivialité, remise en état...

Le respect des autres usagers (routes, chemins, aires de détente, monuments...) est la règle.

Le bilan :

Une bonne organisation ne se termine qu'après en avoir estimé l'impact réel sur les participants, les institutions, les médias et recueilli l'avis des bénévoles qui ont participé à sa réalisation.

Dans le souci de progrès pour les éditions futures, il est indispensable de dresser un bilan de l'ensemble, par l'analyse de tous les points : les réponses à un questionnaire (recommandé) remis aux participants peuvent y contribuer.

Le compte rendu de presse :

Afin de faire connaître nos activités et d'éviter des interprétations divergentes, un compte rendu est remis le jour même ou au plus tard le lendemain, aux différents médias locaux, régionaux, voire nationaux, qu'ils aient couvert ou non l'événement.

***Ce texte a été adopté par les clubs lors de l'assemblée générale
les 5 et 6 octobre 2002 en Avignon.***